

Motion 2233

pour préserver les cultures, l'environnement et le patrimoine

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'exiguïté du territoire et la pression urbanistique qui s'exerce sur celui-ci ;
- la nécessité d'utiliser le sol de manière rationnelle en tenant compte des valeurs paysagères et patrimoniales ;
- la nécessité tout aussi importante de permettre aux agriculteurs d'exercer leur métier dans les meilleures conditions d'exploitation ;
- que les questions énergétiques sont de première importance lorsqu'il s'agit de production alimentaire sous abris,

invite le Conseil d'Etat

à maintenir les zones agricoles spéciales aux surfaces initialement prévues tout en repensant cependant leur localisation de manière plus judicieuse.